

TECNIMENAGER 30

Jean Pierre LAFITTE

147 rue André Nadal

30000 NIMES

Tel : 06 36 80 45 63

Siret : 520 853 474 00010

TVA non applicable Art. 293b du CGI

CONTRAT DE GARANTIE

Le Client :

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Tel : Portable :

La Société :

Dénomination : TECNIMENAGER – 30 / Mr Jean-Pierre LAFITTE

Adresse : 147 rue André Nadal – 30000 NIMES

Tel : 06 36 80 45 63

Objet de la Garantie :

La garantie prend en charge les Pannes des Appareils situés à l'adresse déclarée par le Client. Elle intervient au terme de la Garantie Constructeur.

Le Client doit fournir à l'Entreprise les références de l'appareil : marque et n° de série

Sont exclus dans le contrat de Garantie :

- ✓ Les pannes résultant d'une catastrophe naturelle et/ou d'un sinistre.
- ✓ Les pannes résultant du non-respect des prescriptions et préconisations du Constructeur (en termes d'installation, de branchement, de manipulation, d'utilisation et d'entretien), définies dans la notice d'utilisation remise par le vendeur lors de l'achat.
- ✓ Lorsque le numéro de l'appareil (et/ou les références) est illisible, a été enlevé ou modifié.

Tarifs :

Le montant de la Garantie est fixé en fonction de l'appareil.

La garantie prend en charge la main-d'œuvre et le déplacement du technicien.

Les pièces sont à la charge du client, elles sont garanties 6 mois.

Une franchise de 15 € est appliquée à chaque intervention.

Le contrat de garantie prend effet 15 jours (délai de rétractation) après la date de la signature.

La durée du contrat est de 1 an. Si le client souhaite reconduire le contrat, le montant appliqué sera inférieur au contrat initial, soit – 5 € pour chaque appareil.

Fait à Le

Signature du client
(Mention : Lu et Approuvé)

Signature et tampon de l'Entreprise